

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif
au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle
exclusif de la société « Akdital immo SA » par la société « Aradei
Capital SA » à travers l'acquisition de 49% restant du capital social et
des droits de vote y afférents**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : « Aradei Capital SA » ;
- La cible : « Akdital Immo SA ».

Nature de l'opération

- Acquisition du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Détention et la gestion d'actifs immobiliers pour compte propre.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 22 juillet 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Akdital immo SA » par la société « Aradei Capital SA » à travers l'acquisition de 49% restant du capital social et des droits de vote y afférents.

À l'issue de l'opération, « Aradei Capital S.A. » prendra le contrôle exclusif de la société « Akdital immo S.A. » et de ses filiales, qui sont actives dans la détention, l'acquisition et le développement d'actifs immobiliers en vue de générer des revenus locatifs à long terme, et plus spécifiquement sur le marché de la santé au Maroc.

« Aradei Capital SA » est une société anonyme de droit marocain, fondée en 1990, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 57265, dont le siège social est sis 1, Boulevard Zoulikha Nasri, Sidi Maârouf, Casablanca, Maroc. La société est cotée à la bourse de Casablanca et dispose d'un portefeuille diversifié d'actifs immobiliers (actifs commerciaux, actifs industriels, agences bancaires et bureaux) répartis sur 28 villes du Maroc.

« Akdital Immo SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 471579 et ayant son siège social au Green Office 19 et 20, Beau séjour, angle route d'Al Jadida et boulevard Abderrahim Bouabid. La société est spécialisée dans la détention d'actifs immobiliers destinés à être développés et mis en location dans le secteur de la santé au Maroc.

Fait à Rabat le 11 juillet 2024